

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSÉRIONS: Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: la ligne. 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus: A Roubaix, aux bureaux du Journal. A Tourcoing, rue Nationale 18. A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

ROUBAIX LE 16 NOVEMBRE 1882

LE GOUVERNEMENT FORT

Nous savons maintenant ce qu'il faut entendre par « gouvernement fort » et contre qui sera dirigée cette force herculéenne que M. Duclerc accorde au ministère branlant et déconsidéré, dont il est le chef.

M. Fallières, ministre de l'intérieur, a daigné, dans la séance de mardi, verser « des torrents de lumière sur ses obscurs blasphémateurs », qui mettaient en doute sa force prodigieuse après sa conduite contre les anarchistes.

Le gouvernement sera « fort » contre le clergé et les évêques, qui n'ont pas l'habitude de recourir à la dynamite, pour la défense de leurs légitimes revendications.

Aux desservants, on supprimera par voie administrative tout ou partie de l'indemnité à laquelle ils ont droit, en vertu d'un contrat synallagmatique intervenu jadis avec les représentants de l'Etat.

On fera subir à cette indemnité, que le ministère appelle improprement « un traitement », une retenue que le cabinet arbitraira suivant son bon plaisir.

C'est une atteinte à la propriété, c'est la spoliation, c'est le vol, ainsi que l'ont énergiquement dit MM. de Cassagnac et de Baudry-d'Asson.

En quels temps vivons-nous, si un ministre peut ainsi nous dépouiller arbitrairement d'une partie de notre patrimoine?

Quelle autorité ce même ministre peut-il avoir dans ses mesures de répression contre les anarchistes et les collectivistes, qui lui répondront: « Mais vous préchez d'exemple, et nous ne faisons que généraliser les théories que vous trouvez bonnes contre le clergé et les ordres religieux. »

Le ministre ne s'est pas arrêté en si beau chemin. Il a menacé les évêques et les curés de la police correctionnelle. Il attendra probablement, pour donner suite à ses menaces, d'avoir créé une magistrature à son image, car jusqu'à ce jour l'expérience ne lui a pas beaucoup réussi.

La Cour de Paris a acquitté le seul évêque qui lui ait été déféré, et on compte huit dixièmes d'acquittements en faveur des prêtres poursuivis par le gouvernement.

Si le cabinet Duclerc était susceptible d'être déconsidéré, il aurait achevé de se perdre mardi dans l'opinion publique. Involontairement, tout le monde com-

paraît son attitude de rododonte contre de faibles prêtres que la majorité hait, à sa conduite ambiguë et inexplicable contre des anarchistes, dont un grand nombre sont des compagnons de lutte de la veille.

Si le cabinet a voulu accomplir ce que les tacticiens militaires appellent une diversion, il a été bien mal inspiré.

Si c'est ainsi qu'il entend gouverner, en donnant aux anarchistes l'exemple de la violation de la propriété, il faut reconnaître qu'il s'amoinde, se déconsidère à leurs yeux et leur fournit de puissants arguments.

Chaque fois que les anarchistes détruiront une église, renverseront une croix, dynamiteront un bourgeois, il faut nous attendre à voir le cabinet priver un desservant du tiers ou du quart de sa mince indemnité.

Les plus punis seront les pauvres; les pauvres que le curé de campagne trouve encore moyen de secourir sur ses neuf cents francs; les pauvres que l'évêque secourait d'autant plus largement, que le gouvernement lui accordait une indemnité plus considérable.

Car nous avons peu d'exemples d'un évêque faisant des économies. Et pour ne citer que l'illustre évêque d'Orléans, on a trouvé, après sa mort, à peine de quoi subvenir aux frais de ses funérailles.

Décidément, ces bourgeois de la franc-maçonnerie font la part belle aux anarchistes.

PIERRE SALVAT.

LETTRE DE PARIS

Paris, 15 novembre 1882. L'extrême gauche travaille à jeter de nouveau le trouble parmi les pouvoirs publics et malheureusement, avec le tempérament de la majorité, il y a lieu de croire que la Chambre va, sous peu de jours, voir renouveler les scènes récentes qui se traquent pour elle en impuissance, en perte de temps et en déconsidération.

La demande d'une enquête parlementaire sur les troubles de Montceau-les-Mines; la proposition de révision de la Constitution, la motion tendant à l'abolition de la loi, contre l'Internationale, la requête avec la mise en liberté des accusés de Montceau-les-Mines, voilà, à l'heure actuelle, les quatre principaux sujets de préoccupation des radicaux.

Il n'est pas probable que la demande d'enquête et celle de la mise en liberté aboutissent, et l'on ne pense pas que le débat auquel elles pourraient donner lieu soit à redouter pour le ministère; mais il n'en est pas de même pour la révision et aussi pour l'abolition des lois contre l'Internationale.

Il y a, non seulement sur les bancs de la majorité, mais encore dans le cabinet, plus d'un membre qui a inscrit la révision dans son programme, et quand à l'Internationale, elle compte assurément au moins un ministre et non pas le moins important, parmi ses affiliés.

La discussion de ces deux propositions serait donc, les commentaires de la presse aidant, fertile en orages, non moins qu'en scandales parlementaires et gouvernementaux, et au moment où le cabinet est à la recherche d'une majorité pour mener à

bien le vote du budget, elle pourrait déterminer le désarroi de ses adhérents. J'ajouterais que la nouvelle de l'indisposition de M. Grévy, indisposition réelle, malgré les démentis dont elle est l'objet, ne contribue pas peu à donner aujourd'hui aux centres ministériels une physionomie qui n'a rien de commun avec le

« Justum et tenacem propositi virum » d'Horace.

Cette indisposition qui, aujourd'hui encore, forme l'objet des entretiens du public, remonte à avant-hier, et c'est le retard apporté dans l'heure du diner du président de la République qui en est la cause. M. Grévy n'a pas voulu se mettre à table avant que son genre, M. Wilson, qui dînait avec lui, ne fût de retour au Palais-Bourbon, où, comme vous le savez, la séance s'est prolongée jusqu'à huit heures passées. De là une digestion pénible et une mauvaise nuit qui ont déterminé les suffocations et les vomissements de la matinée d'hier.

Cet accident donne d'autant plus à réfléchir, que c'est le cinquième du même genre quise produit depuis cinq mois. M. Grévy est ce qu'on appelle un gros mangeur, ajoutez qu'il ne prend pas d'exercice, et vous comprendrez pourquoi l'on peut craindre que ces congestions répétées ne tournent à l'apoplexie.

Vous imaginez-vous le roubaix politique déterminé par la nomination d'un nouveau président de la République? Que d'ambitions en jeu depuis MM. Gambetta et Brisson jusqu'à MM. Duclerc, de Freycinet, Jules Ferry, le général Chanzy et qui sait peut-être, le prince Napoléon Ier! Quoi qu'il en soit, et admettant que l'ordre public ne soit pas troublé, les compétitions en présence rendront d'autant plus facile l'œuvre du congrès, que, sans aucun doute, les radicaux demanderont, avec la suppression de la présidence de la République, la nomination d'une Constituante à l'effet de procéder à une refonte de toutes nos institutions, dans le sens républicain, bien entendu.

S'il y avait un candidat imposant sous tous les rapports et sur lequel la voix publique se prononcât en quelque sorte par acclamation, les revendications radicales ne persisteraient pas une once; mais en présence des rivalités, du peu de notoriété ou plutôt du défaut de titres des divers prétendants, qui oserait répondre que la nomination d'une Constituante ne prévaudrait pas? En tous cas, chacun conviendrait que la nécessité de remplacer M. Jules Grévy constituerait, non pas seulement pour la République, mais surtout pour l'ordre et la tranquillité en ce temps d'anarchistes et de dynamite, un cap difficile à doubler.

Aussi faut-il souhaiter que le président actuel se porte bien et le plus longtemps possible.

L'extrême gauche vient d'être informée par M. Laguerre que l'instruction relative à Emile Gautier, Martin, Lugeon et Régis Faure, arrêtés dernièrement, avait été close à Chalon-sur-Saône. Les pièces de la procédure vont être transmises au parquet de la Cour de Riom, dont relève la Cour d'assises du Puy-de-Dôme désignée par la Cour de cassation pour connaître de l'affaire de Montceau-les-Mines.

E. Gautier, Martin, Lugeon et Régis Faure sont prévenus: 1° d'association à l'Internationale et 2° d'excitation suivie d'effet par la voie de la presse, au pillage, à la dévastation et à l'incendie. Cette excitation résulte d'articles publiés dans l'«Eclair» révolutionnaire de Lyon.

Sans compter l'«Indépendance française», organe freycinettiste, qui en est à son sixième numéro, deux nouveaux journaux

viennent encore de paraître ici. L'un a pour titre la «Révolte» et pour directeur politique M. Achille Secondigné, qui appartenait à l'ancienne rédaction du «Citoyen» de Paris, laquelle a émigré partie à l'«Egalité», partie à «Citoyen et la Balance». La «Révolte» déclare, en tête de son premier numéro, «qu'elle sera aussi implacable et révolutionnaire que l'ancien «Citoyen» de Paris. Le second s'appelle le «Républicain catholique». Il paraîtra le mardi soir de chaque semaine.

Le but qu'il se propose, c'est de démontrer que l'union du catholicisme avec la forme républicaine n'est pas une réverie. Ce qu'il y a de plus curieux dans la profession de foi de ce journal, c'est qu'elle s'appuie sur le récent discours de M. Andrieux et le maintien (?) du budget des cultes par la Chambre des députés. Est-ce que par hasard le «Républicain catholique» serait l'organe du nouveau groupe que l'ancien ambassadeur à Madrid se propose de fonder avec le concours de quelques-uns de ses amis du centre? La chose a laisserait pas que d'être passablement plaisante.

LES MALHEURS D'UN RADICAL

Il vient d'arriver une singulière mésaventure à une illustration radicale qui, après avoir brillé à la cour d'Amiens, fait aujourd'hui l'ornement de la cour d'Alger. Nous voulons parler de M. Georges du Moiron.

Ce déshonoré magistrat, en sa qualité d'avocat général, a fait un discours solennel pour la rentrée de la cour, et son éloquence s'est abondamment exercée sur un sujet d'une incontestable actualité: Les juridictions françaises en Orient. Comme d'usage, la cour a fait imprimer le discours.

Or, voilà que M. Jules Moineux, le chroniqueur bien connu de la «Gazette des Tribunaux», jetant par hasard les yeux sur ce discours, y retrouve des pages entières de sa connaissance. Vérification faite, le plagiat apparut sans ombre de contestation possible.

L'honorable magistrat avait simplement copié un article de la «Revue des Deux-Mondes». «Elle est bien bonne», conclut M. Jules Moineux, et il ajoute: «Messieurs de la cour d'Alger, l'éloquent discours de M. l'avocat général Georges du Moiron a eu l'honneur de prononcer devant vous, est de lui — et de M. Lavollée, ancien préfet, qui en avait publié une partie il y a huit ans. Je crois même bien en avoir vu d'autres fragments ailleurs!»

Ne voilà-t-il pas de quoi bombarder conseiller à Amiens l'auteur de ce beau trait?

LES MENACES CONTRE LES EVÊQUES

Une lettre particulière décrit en ces termes les menées des anarchistes en Auvergne, où Mgr Baduel, évêque de Saint-Flour, a été, nous l'avons dit, l'objet des plus odieuses menaces:

«Saint-Flour est devenu un petit Montceau-les-Mines. Une bande noire s'est abattue dans les environs de la ville et répand la panique dans la contrée. Les lettres anonymes pleuvent. Mgr Baduel a reçu le premier une lettre contenant, avec des menaces, l'injonction de faire déposer, près du calvaire qui domine Saint-Flour, une somme de 500 francs.

Cette lettre étant, naturellement, restée sans réponse, une seconde communication, d'un ton encore plus violent, a été adressée à l'évêché. L'anonyme disait en substance que, si la somme réclamée n'était pas livrée dans le délai de deux jours, les compagnons feraient sauter le palais épiscopal.

Les anarchistes n'ont pas borné leurs exploits. Sur les quatorze croix qui entourent le calvaire, qui paraît être le lieu de rendez-vous de la bande, douze ont été arrachées dans la nuit de mercredi à jeudi. Dimanche, nous avons fait solennellement le chœur de la croix, en esprit de réparation pour ce sacrilège.

Enfin, des placards incendiaires ont été affichés. On y lisait: «Mort aux prêtres! Mort aux riches! On s'est hâté de les faire disparaître; mais l'impression qu'ils ont produite n'en persiste pas moins.

Le maire et un juge ont reçu des sommations analogues à celles qui ont été adressées à M. l'abbé. Dimanche, M. le supérieur du petit séminaire était avisé par la même voie que «sa maison périrait par le fer et par le feu.»

On avait d'abord considéré ces menaces comme des plaisanteries. Maintenant la police prend le fait au sérieux. On est convaincu que la ville est terrorisée par une bande noire qui se recrute, croit-on, parmi les étrangers que la construction d'un chemin de fer a attirés dans notre pays.

Quelle sécurité peut exister dans un pays où les malfaiteurs sont si audacieux et l'autorité si désarmée? «Il faut agir», disait-il y a quelque temps, le «Villain» moderne; mais à quoi aboutir? Aux catastrophes, évidemment.»

L'abrogation de la loi sur l'Internationale

M. Lafont a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante: «EXPOSÉ DES MOTIFS

«Messieurs, «Nous avons l'honneur de vous proposer l'abrogation de la loi du 14-23 mars 1872 contre l'Association internationale des Travailleurs.»

«Vous savez, Messieurs, dans quelles conditions cette loi a été votée. L'Assemblée de Versailles poursuivait son œuvre de haine et de persécution contre le parti républicain. Dans son parti pris d'étouffer les revendications ouvrières, elle ne craignait pas de recourir à une mesure créant des délits jusqu'alors inconnus dans nos codes, dirigée contre une classe spéciale de citoyens, plaçant une association particulière en dehors de tous les principes du droit et de toutes les règles de la procédure criminelle. On a pu dire avec raison qu'il faudrait remonter dans notre histoire jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes pour trouver une législation analogue.

«La loi contre l'Association internationale des Travailleurs, lut combattue par le parti républicain tout entier. Son caractère antijuridique de ses dispositions vexatoires, les dangers de son application furent mis en lumière par ceux-là mêmes qui n'en repoussaient pas absolument le principe.

«Nous espérons que la Chambre républicaine de 1881 tiendra à l'honneur de faire disparaître l'œuvre inique du législateur de 1871. La liberté d'association, depuis si longtemps réclamée, si impatiemment attendue par la démocratie, est l'instrument nécessaire de l'émancipation sociale. C'est à vous qu'il appartient de la mettre désormais au-dessus de toute atteinte. Pour atteindre ce but, la première et la plus importante réforme à accomplir est de restituer aux travailleurs les droits dont ils ont été dépouillés par la loi dont nous vous demandons l'abrogation.

En conséquence, nous vous soumettons la proposition suivante: ARTICLE UNIQUE

«La loi du 14-23 mars 1872, qui établit des peines contre les affiliés de l'Association internationale des travailleurs, est et demeure abrogée.

«ont signé: MM. Lafont, Clémenceau, Clovis Hugues, Bonnet-Duverdier, Ernest Lefèvre, Georges Perrin, Granet, Henry Mareil, D. Barodet, Crotot, de Chassel, Tony Revillon, Camille Pelletan, Verhès-Marius Poulet, Gaston Lapeyre, Leydet, Gourmeau, Ménard-Dorian, Dutailly, Beauquier, Gaillard, de Lanesman, Talandier, Laisant, Datas, Bellot, Louis Blanc, Cantagrel, Delattre, Jules Roche, Gatineau, Desmons, A. Dupurtil, D. Turigny, Daumas, Emile Brousse, Marius Chauvanne, Ferrary, Bouchet, Gambon, D. Villeneuve, Germaine-Rachet et Brélay.»

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier) NOUVELLES PARLEMENTAIRES La Commission du budget

Paris, 15 novembre. La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Maze, rapporteur de la commission des sociétés de secours mutuels.

M. Maze demande la dotation de vingt millions pour les sociétés. Paris, 15 novembre. A la commission du budget, M. Ribot a soulevé la nécessité de diminuer le chiffre des grands travaux. La commission n'a pris aucune décision.

La loi sur les sociétés Paris, 15 novembre. La commission extra-parlementaire de la loi des sociétés, s'est réunie dans la matinée au ministère de la justice. Elle a commencé l'examen des articles. M. Devès déposera un projet aussitôt l'examen terminé.

Le budget du ministère de l'intérieur M. Benjamin Raspail a fait signer hier, par ses collègues de l'extrême gauche, un amendement portant suppression, au budget du ministère de l'intérieur, de deux millions de fonds secrets.

La ratification des traités de M. de Brazza Paris, 15 novembre. Plusieurs députés, notamment MM. Hugues, Faure et Réaume, ont décidé de faire une démarche auprès de M. Duclerc, pour lui demander de consacrer, par un traité, les découvertes de M. de Brazza au Congo.

Paris, 15 novembre. M. Duclerc a annoncé aux députés, qui ont fait aujourd'hui près de lui une démarche relative au traitement de M. de Brazza, qu'il déposerait prochainement un projet ratifiant le premier traité. Il a pris des mesures pour prévenir l'occupation du territoire en question par d'autres puissances.

L'union républicaine Paris, 15 nov. Les journaux gambettistes démentent la scission du groupe de l'union républicaine.

L'affaire de Montceau Paris, 15 nov. L'affaire de Montceau vient d'être soulevée dans la première quinzaine de décembre. Paris, 15 nov. L'extrême-gauche a décidé de déposer une demande d'enquête sur les affaires de Montceau-les-Mines; elle en arrêtera le texte demain.

Les votes de M. Andrieux Paris, 15 nov. Après le discours que M. Andrieux a prononcé samedi à la Chambre, il nous a paru intéressant de relever ses votes dans les séances de lundi et de mardi derniers. Avant-hier, dans les sept scrutins où les députés ont été appelés à se prononcer publiquement, M. Andrieux a constamment voté avec les conservateurs. Dans la séance d'hier, il y eut quatre scrutins. Le premier portait sur l'ensemble du chapitre du budget des cultes, relatif aux cardinaux, archevêques et évêques (chiffre de la commission). Voici le résultat de ce scrutin: pour l'adoption, 308 voix; contre, 166.

Un second scrutin s'agissait d'accepter ou de refuser un amendement de M. Paul Bert tendant à substituer le « mot allocation » au mot

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1882

L'AIËULE

Mais si vous aviez seulement fait comprendre à Tomski quelle n'exécutait pas vos ordres, sur-le-champ il vous eût demandé de la mettre à la porte. — Du reste, je dois dire que Paul est terriblement gâté; son père lui-même est pour lui trop faible; il n'y aurait pas encore trop de mal si Yvan comprenait le caractère de Paul; non seulement il ne voit pas ses défauts, mais il les prend même pour des qualités. Je m'arrêtais et je lui demandai presque résoluement: — Tu vas parler franchement avec Yvan? — Le baron me regarda tout étonné. — N'ai-je pas réussi à vous inspirer confiance? Si il n'est ainsi, ce n'est pas un mot que vous le demandez. — Certes pas ce que vous dire, répondit-il avec vivacité, tant la voix du baron, grave et stridente, avait pénétré jusqu'à mon cœur. Je vous estime, par conséquent, je dois avoir confiance. J'ai honte de parler, cependant je sens fortement que je supporte de mal ce qui m'est dit. — Et n'est-ce pas là un extrême bonheur: malgré sept années de mariage, vous êtes à ses yeux toujours aussi jeune, toujours

— Qu'avez-vous ? me dit-il avec inquiétude; je ne vous ai jamais vu ainsi. — Je fondis en larmes. Il me regardait, sans mot dire; son visage exprimait la sympathie et l'étonnement. — Vous avez mis la main sur ma blessure secrète, dis-je, quand j'eus réussi à me remettre; vous avez deviné les sentiments qui m'agitent. Puis-je me respecter moi-même, quand je n'ai su inspirer le respect à personne, pas même à mon fils, qui n'a que six ans? — Est-il possible? s'écria le baron. Ainsi, c'est là que vous a conduit une sensibilité et une délicatesse exagérées? Ne pas vous respecter! Est-il au monde un homme qui puisse avoir ce droit? Ne pas vous respecter, image de douceur féminine, de tendresse et de dévouement! Ne savez-vous pas que vous êtes la meilleure des femmes, une attentive et bonne mère? Ne savez-vous pas que tous ceux qui vous approchent de près admirent en vous un rare assemblage de principes, d'intelligence et de sensibilité, et ne peuvent s'empêcher de vous accorder le plus profond respect? Est-ce que personne ne vous l'a dit? — Qui eût pu me l'apprendre? dis-je en pleurant, est-ce que j'ai des parents, des amis? Je vis solitaire. — Et votre mari, qui vous adore? Combien de fois ne m'a-t-il pas parlé de votre bonté! Ce n'est que maintenant que je vois clairement combien la femme est bizarre; les actes ne lui suffisent pas, elle a besoin des paroles et des protestations. — Ne parlons pas d'Yvan, dis-je, en évitant une conversation qui eût pu nous conduire trop loin; je sais qu'il s'est épousé par amour et qu'il m'aime; j'ajoutai je souffre, mais il m'aime comme on aime un enfant. — Et n'est-ce pas là un extrême bonheur: malgré sept années de mariage, vous êtes à ses yeux toujours aussi jeune, toujours

aussi belle que quand il commença à vous aimer. Certes, vous ne pouvez pas vieillir en plaignant. — Aussi, je ne le blâme pas; je suis content de mon sort; je voulais seulement vous parler de mon fils. Il ne m'écoutait pas, il se plaignait constamment de moi à son père, et il me m'aime ni me respecte. Cette position est insupportable. Le baron réfléchit. — Effectivement, dit-il, je dois reconnaître que nous tous nous avons considéré avec trop de légèreté vos rapports avec votre fils. Je me rappelle que Tomski et moi nous rions souvent quand Paul venait se plaindre de vous; mais qui eût pu prévoir que votre cœur était froissé de ces sorties enfantines, et que vous cachiez au dedans de vous-même une si grande défiance de vous et des autres? C'est toujours ainsi, continua le baron, comme s'il eût oublié qu'il parlait avec moi. Plus veut la femme, et moins elle sait son prix! — Un silence suivit. — Confiez-moi Paul. Je suis son parrain, et j'ai quelques droits sur lui. Quand il reviendra, Tomski sera content de vous et de moi; croyez-le, nous parviendrons à corriger Paul et ferons de lui un enfant bien élevé. Il est très intelligent et très bon; avec ces qualités, que ne peut-on faire? — Je ne puis m'empêcher de sourire. Le baron fut content de l'expression de ma figure, et me regarda avec une telle tendresse que j'en fus émue. — Depuis ce jour, je me rapprochai de lui; il ne me quitta plus d'un instant. Il lisait quand je lisais, mais dès que je fermais, le livre et devenais rêveuse, il essayait de me distraire, et le plus souvent il me priait de jouer du piano et de chanter. Il aimait la musique avec passion, et moi, pendant de longues soirées, comme autrefois, je jouais d'un bout à l'autre les morceaux les plus difficiles des compositeurs

allemands, et j'oubliais jusqu'à la présence du baron, assis dans un coin, muet et immobile. Son habileté avec l'orgue et avec les serviteurs était étonnante. Il serait difficile de raconter comment, sans le gêner, il força cet enfant à l'adorer. Il passait avec lui des heures entières, jouant sur le tapis dans le salon et se pliant à toutes ses fantaisies enfantines; souvent il lui racontait des histoires qui rappelaient son imagination, ou bien il raisonnait avec lui comme avec un homme fait. Paul écoutait avec attention et se remettait à jouer. Il était touchant de voir le baron avec ce joli enfant; il me semblait quelquefois que moi-même malade par le colosse allait cracher mon pauvre petit Paul, mais celui-ci éclatait d'un rire bruyant et enfantin quand le baron de sa main puissante, le jetait sur un cousin moelleux de mon grand divan. En peu de temps, le baron eut sur lui une beaucoup plus grande autorité que n'en avait jamais exercée son père. Paul avait peur d'Yvan, et la crainte seule le faisait obéir; tandis qu'il aimait le baron, et un mot de celui-ci suffisait pour mettre un terme à toutes ses caprices. Le baron lui parlait souvent de son père, et surtout de moi. Peu à peu, Paul devint plus affectueux à mon égard, et n'osa plus me désobéir, surtout en présence de son parrain qui, devant lui comme devant tout le monde, me témoignait le plus profond respect, moi d'un certain empressement fraternel pour m'éviter tout soul. En très peu de temps, il changea complètement ma position dans la maison, et força tous les serviteurs à m'obéir passivement. Ceci n'eut pas lieu, toutefois, sans quelques scènes d'intérieur. Il fallut renvoyer les plus insubordonnés. Je fis la remarque au baron qu'Yvan pourrait n'être pas satisfait.

— Je m'étonne, répartit Fritz, que vous connaissiez si peu votre mari. Ses principes sont tels, qu'il ne doit pouvoir supporter dans sa maison ceux qui peuvent vous manquer de respect. Vos désirs sont toujours des règles pour sa volonté. Comment voulez-vous que quelqu'un qui vous témoigne de la déférence lui soit désagréable? Dans ma manière de voir, le mari et la femme forment une unité si parfaite, que leurs rapports avec les autres personnes, leurs idées, leurs opinions, sont une direction commune d'où découle un ordre plein d'harmonie, un accord parfait, aussi bien dans toutes les circonstances importantes que dans les détails les plus simples et plus insignifiants.

Quel idéalisme! m'écriai-je. Théorie toute pure, la pratique est autre. — S'il n'en est pas ainsi, il n'y a plus d'amour, plus de confiance, plus de respect mutuel; dès lors le mariage est impossible. — Je restai silencieuse, me faisant involontairement la question: comment deux natures aussi différentes s'étaient-elles rapprochées aussi étroitement? Le baron était un idéaliste dans la pleine acception du mot. Il s'était fait une bonne heure des théories qui seraient bien vite devenues inacceptables au contact de la réalité. Malgré l'expérience qu'il avait dû acquérir en vivant dans le monde, environ trente années, il regardait les hommes d'un point de vue idéal, et se refusait à reconnaître les défauts des personnes auxquelles il s'attachait.

Un jour, je lui demandai pourquoi il avait aimé Yvan et comment cela était arrivé. — Vous avez dû vraisemblablement entendre ce récit de votre mari, mais il n'a pu vous dire quelle impression produisit sur moi ses paroles, quand il demanda à ses camarades de le tuer plutôt que de le laisser tomber aux mains des ennemis; position terrible où le sentiment de sa propre dignité est insulté et outragé par une troupe de sauvages, où, effectivement,

malgré sa volonté, malgré une lutte héroïque avec lui-même, l'homme se transforme en bête brute. Yvan parlait un russe, mais je compris combien de noblesse il y avait dans ses paroles; lui, m'attachai à lui dans ce moment et fus très heureux de pouvoir lui rendre le service qui nous a liés pour toujours.

— Convenez pourtant, dis-je, que vous eussiez pu facilement vous tromper; on dit tant de choses en plaisantant dans une réunion de camarades. — Certainement, dit le baron, mais la pensée d'Yvan me frappa, parce qu'un homme noble et véritablement bien élevé peut se placer si haut sa dignité personnelle. Quand à la façon dont la pensée était exprimée, peu importe; je préfère encore une plaisanterie, parce qu'elle cache un sentiment profond qui n'est pas accessible à tout le monde.

Je restai silencieuse et pensive; mais le baron, continuant à parler de mon mari avec une chaleur inaccoutumée, attira de nouveau mon attention. — Quand je me rapprochai de Tomski et le connus plus intimement, il m'avait, en avoir peur. Son ambition, quoique basée sur la connaissance des services qu'il pouvait rendre à son pays, aurait pu lui dessécher le cœur, mais cette crainte s'évanouit depuis car, dans un moment, il me raconta sa vie passée et me confia, pour la première fois, sa rencontre avec vous, votre amour pour lui. Il ennoblit le but qu'il poursuivait avec tant d'obstination, que je compris aussitôt combien dans son éloignement de la vie dissipée de ses camarades il y avait de sentiments chevaleresques et de fidélité. Il portait son idéal dans son âme, et par suite méprisait tout ce qui pouvait le rendre indigne de vous.

— Convenez pourtant que mon mari brille avant tout par le bon sens. (A suivre)